

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
PROGRAMME 350
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2022

JEUX OLYMPIQUES ET
PARALYMPIQUES 2024



PROGRAMME 350
Jeux olympiques et paralympiques 2024

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Fabienne BOURDAIS

Directrice des sports

Responsable du programme n° 350 : Jeux olympiques et paralympiques 2024

Précisions sur le changement de responsable du programme

L'attribution de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de 2024 à Paris a conduit à la mise en place et à la structuration de deux organes de gouvernance des Jeux : le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJO) et la Société de livraison des ouvrages olympiques (SOLIDEO).

Le COJO, association reconnue par la loi du 1^{er} juillet 1901, a pour rôle principal de planifier, d'organiser et de livrer les JOP ainsi que de financer les dépenses organisationnelles et toutes les installations provisoires.

L'État apporte une contribution budgétaire au COJO au titre du financement des Jeux paralympiques.

La SOLIDEO, établissement public placé sous la tutelle de l'État et dans lequel il détient la majorité des droits de vote au conseil d'administration en sa qualité de premier financeur, a, quant à elle, pour mission, de livrer les équipements pérennes nécessaires à l'organisation des Jeux, puis de les reconfigurer dans une phase dite Héritage, pour l'usage du grand public après 2024.

La SOLIDEO est financée par l'État, et les collectivités associées à sa gouvernance et maîtres d'ouvrage de certains chantiers olympiques.

L'année 2022 a été caractérisée :

- par la poursuite de la croissance des moyens humains de ces deux institutions au rythme prévu, en particulier au COJO, dont les effectifs ont doublé au cours de l'année écoulée pour dépasser les 1 000 salariés à l'automne dernier ;
- par une révision de leurs budgets pluriannuels, afin de tenir compte notamment des effets de l'inflation. Les budgets des deux structures restent pleinement maîtrisés :
 - +10 % pour le budget du COJO (+400 M€), notamment liés à l'inflation et à un engagement supplémentaire en faveur des Jeux Paralympiques, avec un budget global financé à 96 % par des fonds privés ;
 - le budget pluriannuel de la SOLIDEO a quant à lui été rehaussé de 140 M€, correspondant strictement à une seconde quote-part permettant de tenir compte de la nouvelle prévision d'inflation jusqu'à terminaison, partagée entre l'État et les collectivités associées à la gouvernance de la SOLIDEO.
- par le développement des chantiers de travaux, désormais initiés sur 80 % des sites olympiques.

Les conseils d'administration de la SOLIDEO ont permis de faire un point d'étape sur les procédures et les chantiers de travaux relatifs aux ouvrages olympiques, en particulier ceux du Village des athlètes (où le gros œuvre s'achève progressivement à partir du 2^e semestre 2022 pour laisser place au second œuvre) et du Village des médias, qui sont sous maîtrise d'ouvrage directe de l'opérateur.

Le plan de charge de la SOLIDEO est resté maîtrisé en 2022, dans le cadre du calendrier envisagé et des budgets prévisionnels exprimés en euros constants. La SOLIDEO s'est également attachée à préparer l'activité en 2023 qui sera essentiellement marquée par la phase de remise des ouvrages à Paris 2024.

En 2022, le COJO a mis en œuvre son modèle de livraison des Jeux, avec les démarches de contractualisation sur les différents sites olympiques. Les équipes ont été renforcées en vue de la forte montée en puissance de l'activité du COJO sur les deux prochaines années.

Pour le comité d'organisation, l'année écoulée a été marquée par la stabilisation définitive de la cartographie des sites, du calendrier des compétitions, par le lancement de la planification détaillée des cérémonies, par la poursuite du déploiement opérationnel de la stratégie de durabilité (restauration durable, économie circulaire). L'exercice 2022 fut surtout celui de la dernière révision budgétaire pluriannuelle du COJOP avant la tenue des Jeux, révision qui a permis de recalculer la trajectoire du Comité olympique et d'actualiser un budget pluriannuel à hauteur de 4 380 M€.

En 2022 également ont été lancés la mascotte de Paris 2024 et des appels à projet pour l'Olympiade culturelle, tandis que continuaient de se déployer les programmes d'engagement existants auprès des collectivités territoriales et du mouvement sportif (Terre de Jeux 2024) et du grand public (club Paris 2024).

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Garantir la livraison des ouvrages olympiques dans les délais requis tout en maîtrisant les coûts associés

INDICATEUR 1.1 : Taux d'opérations ayant atteint un jalon essentiel dans le processus de livraison des ouvrages olympiques

INDICATEUR 1.2 : Nombre d'ouvrages financés par le programme 350 dont l'équilibre budgétaire est préservé

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Garantir la livraison des ouvrages olympiques dans les délais requis tout en maîtrisant les coûts associés

INDICATEUR

1.1 – Taux d'opérations ayant atteint un jalon essentiel dans le processus de livraison des ouvrages olympiques

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Taux d'opérations ayant atteint le jalon de notification du marché (cas des marchés globaux) ou de validation de l'avant-projet détaillé (loi MOP)	%	43,5	72,6	93,5	90,6	100
Taux d'opérations ayant atteint le jalon de lancement des travaux	Nb	12,9	38,7	87,1	79,7	100

Commentaires techniquesMode de calcul :

Le pourcentage est calculé à partir du nombre de marchés notifiés (cas des marchés globaux) ou d'avant-projets détaillés validés (loi MOP) et du nombre de chantiers où les travaux ont été lancés, rapporté au nombre correspondant de marchés à notifier, d'avant-projets détaillés à valider ou de travaux à lancer.

Source des données : SOLIDEO

INDICATEUR

1.2 – Nombre d'ouvrages financés par le programme 350 dont l'équilibre budgétaire est préservé

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Part d'ouvrages financés ou co-financés par le programme 350 n'ayant pas nécessité de financements additionnels de ce programme par rapport à la maquette avec coûts en euros constants (valeur 2016) par ouvrage présentée au CA de la SOLIDEO du 13 juillet 2021	%	Sans objet	Sans objet	100	100	Non déterminé
Le cas échéant, parmi les ouvrages ayant nécessité un financement complémentaire du programme 350, nombre d'ouvrages avec un dépassement allant au-delà de 10 % du financement envisagé initialement pour ce qui concerne la contribution du programme 350 à cet ouvrage	Nb	Sans objet	Sans objet	0	0	Non déterminé

Commentaires techniquesMode de calcul :

Le pourcentage est calculé à partir du nombre des ouvrages financés ou co-financés par l'État qui ne nécessiteraient pas un abondement additionnel au budget de la SOLIDEO et, le cas échéant, ceux pour lesquels cet abondement dépasserait de 10 % le financement initialement envisagé.

Source des données : SOLIDEO

ANALYSE DES RÉSULTATS

Indicateur 1.1

Les prévisions et les valeurs cibles retenues initialement dès le PAP 2021 (élaboré au printemps et à l'été 2020) se voulaient volontaristes et, par construction, n'ont pu tenir compte de la maquette budgétaire de la SOLIDEO approuvée lors de son Conseil d'administration du 13 octobre 2020. Celle-ci a fixé à 62 le nombre d'ouvrages placés sous sa maîtrise d'ouvrage ou sous sa supervision, nombre relevé à 64 lors du CA de la du 28 mars 2022.

Ce périmètre est beaucoup plus large que celui qui avait été identifié à l'origine, puisqu'il intègre notamment la rénovation de 16 sites d'entraînement et une participation financière de la SOLIDEO à la construction d'ouvrages totalement nouveaux, suite à des arbitrages annoncés en 2020 (construction d'un mur d'escalade au Bourget, participation au financement des travaux du Pôle de Référence Inclusif Métropolitain – PRISME – à Bobigny, par exemple).

Les résultats pour 2022, légèrement en retrait par rapport aux prévisions et aux cibles pour 2023, qui n'atteignent pas 100 %, ne traduisent pas un risque sur la capacité de l'établissement à livrer l'ensemble des ouvrages olympiques et paralympiques dans les délais requis.

L'absence de prévision à 100 % sur les notifications de marché et le démarrage des travaux pour 2023 (cible fixée à 95,3 %), s'explique par la persistance d'un reliquat de travaux à conduire en phase d'héritage (après les Jeux).

Les procédures de passation de marché ont progressé parmi les autres ouvrages (71 % fin 2021, plus de 90 % fin 2022) et le démarrage des chantiers a évolué encore plus fortement tout au long de l'année 2022 (37 % fin 2021, près de 80 % fin 2022).

Fin 2022, aucune dérive du calendrier n'est à déplorer et les objectifs de livraison de l'ensemble des ouvrages dans les délais requis sont maintenus.

La construction du village des athlètes est devenue dès la fin de l'année 2021 le premier chantier mono-site de France, mobilisant jusqu'à 3 000 salariés et 40 grues lors de son pic d'activité à la mi-2022. Au vu de l'ampleur des travaux et des contraintes de délais, la SOLIDEO s'est dotée d'un protocole sanitaire très strict pour protéger les ouvriers contre les risques d'accidents du travail.

Les travaux relatifs au franchissement de l'A1 au Bourget, au mur anti-bruit au niveau de l'A86, à la construction de la base de la préfecture de police dans le secteur du village olympique, aux cheminements piétons de Marville, à la construction du PRISME ainsi qu'à la rénovation de la plupart des sites d'entraînement ont débuté en 2022.

Indicateur 1.2

Au cours de l'année 2022, la SOLIDEO a connu deux révisions budgétaires.

Lors du CA du 28 mars 2022, un financement additionnel de l'État de 14,4 M€ a été décidé pour favoriser des recrutements et permettre des mesures salariales suffisamment attractives, comme le préconisait la Cour des Comptes dans son rapport du 1^{er} trimestre 2021. Cet abondement concernait des crédits de fonctionnement.

Au CA du 16 décembre 2022, une nouvelle phase d'actualisation du budget des ouvrages a été décidée, et l'effort de l'État a été revalorisé de 94,07 M€ en euros courants, mais reste au même niveau en euros constants, valeur 2016.

En conséquence, aucun des 42 ouvrages olympiques cofinancés par l'État au sein de la maquette SOLIDEO n'a nécessité de financements additionnels à coûts constants en 2022.

10 ouvrages ont connu une augmentation de leur budget en euros constants en 2022. L'ensemble des besoins complémentaires ont été financés par redéploiements au sein du budget de la SOLIDEO en utilisant les crédits de la réserve pour compléments de programme ou des réserves spécifiques (réserves propres aux voies olympiques ou aux sites d'entraînement).

Jeux olympiques et paralympiques 2024

Programme n° 350 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Présentation des crédits

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques	10 000 000 26 152 254	1 621 267	59 892 758 42 119 237	69 892 758 69 892 758	69 892 758
02 – Comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques			80 000 000 80 000 000	80 000 000 80 000 000	80 000 000
04 – Héritage des jeux olympiques et paralympiques			11 100 000 0	11 100 000 0	11 100 000
05 – Autres dépenses liées aux Jeux olympiques et paralympiques			100 000 87 840	100 000 87 840	100 000
Total des AE prévues en LFI	10 000 000	0	151 092 758	161 092 758	161 092 758
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-11 100 000 (hors titre 2)		-11 100 000	
Total des AE ouvertes		149 992 758 (hors titre 2)		149 992 758	
Total des AE consommées	26 152 254	1 621 267	122 207 077	149 980 598	

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques	10 000 000 26 152 254	20 132 180	252 893 000 216 608 566	262 893 000 262 893 000	262 893 000
02 – Comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques			25 000 000 25 000 000	25 000 000 25 000 000	25 000 000
04 – Héritage des jeux olympiques et paralympiques			7 660 000 7 660 000	7 660 000 7 660 000	7 660 000
05 – Autres dépenses liées aux Jeux olympiques et paralympiques			100 000 87 840	100 000 87 840	100 000
Total des CP prévus en LFI	10 000 000	0	285 653 000	295 653 000	295 653 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP					
Total des CP ouverts		295 653 000 (hors titre 2)		295 653 000	
Total des CP consommés	26 152 254	20 132 180	249 356 406	295 640 840	

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021					
01 – Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques	10 000 000	69 504 049	330 256 758	340 256 758	340 256 758
	10 000 000		634 630 080		714 134 129
02 – Comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques				0	0
04 – Héritage des jeux olympiques et paralympiques			11 100 000	11 100 000	11 100 000
			12 800 000		12 800 000
05 – Autres dépenses liées aux Jeux olympiques et paralympiques			3 343 242	3 343 242	3 343 242
			3 524 738		3 524 738
Total des AE prévues en LFI	10 000 000	0	344 700 000	354 700 000	354 700 000
Total des AE consommées	10 000 000	69 504 049	650 954 818		730 458 867

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021					
01 – Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques	10 000 000	24 416 457	215 606 758	225 606 758	225 606 758
	10 000 000		192 527 672		226 944 129
02 – Comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques				0	0
04 – Héritage des jeux olympiques et paralympiques			5 140 000	5 140 000	5 140 000
			5 140 000		5 140 000
05 – Autres dépenses liées aux Jeux olympiques et paralympiques			3 343 242	3 343 242	3 343 242
			3 524 738		3 524 738
Total des CP prévus en LFI	10 000 000	0	224 090 000	234 090 000	234 090 000
Total des CP consommés	10 000 000	24 416 457	201 192 410		235 608 867

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommés* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	10 000 000	10 000 000	26 152 254	10 000 000	10 000 000	26 152 254
Subventions pour charges de service public	10 000 000	10 000 000	26 152 254	10 000 000	10 000 000	26 152 254
Titre 5 – Dépenses d'investissement	69 504 049	0	1 621 267	24 416 457	0	20 132 180
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	69 504 049	0	1 621 267	24 416 457	0	20 132 180

Jeux olympiques et paralympiques 2024

Programme n° 350 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommés* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022
Titre 6 – Dépenses d'intervention	650 954 818	151 092 758	122 207 077	201 192 410	285 653 000	249 356 406
Transferts aux entreprises	55 216 427	5 738 287	87 840	7 047 261	23 907 179	16 209 720
Transferts aux collectivités territoriales	173 902 673	15 236 439	5 688 493	52 872 678	64 334 542	55 272 009
Transferts aux autres collectivités	421 835 718	130 118 032	116 430 744	141 272 471	197 411 279	177 874 677
Total hors FdC et AdP		161 092 758			295 653 000	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-11 100 000				
Total*	730 458 867	149 992 758	149 980 598	235 608 867	295 653 000	295 640 840

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/12/2022							11 100 000	
Total							11 100 000	

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général							11 100 000	

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques		69 892 758 69 892 758	69 892 758 69 892 758		262 893 000 262 893 000	262 893 000 262 893 000
02 – Comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques		80 000 000 80 000 000	80 000 000 80 000 000		25 000 000 25 000 000	25 000 000 25 000 000
04 – Héritage des jeux olympiques et paralympiques		11 100 000	11 100 000 0		7 660 000 7 660 000	7 660 000 7 660 000
05 – Autres dépenses liées aux Jeux olympiques et paralympiques		100 000 87 840	100 000 87 840		100 000 87 840	100 000 87 840
Total des crédits prévus en LFI *	0	161 092 758	161 092 758	0	295 653 000	295 653 000
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		-11 100 000	-11 100 000			
Total des crédits ouverts	0	149 992 758	149 992 758	0	295 653 000	295 653 000
Total des crédits consommés	0	149 980 598	149 980 598	0	295 640 840	295 640 840
Crédits ouverts - crédits consommés		+12 160	+12 160		+12 160	+12 160

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	161 092 758	161 092 758	0	295 653 000	295 653 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	161 092 758	161 092 758	0	295 653 000	295 653 000

Aucun amendement n'a été voté pour majorer ou minorer les crédits du programme 350.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

La loi n° 2022-1499 du 1^{er} décembre 2022 de finances rectificative pour 2022 a procédé à une annulation de 11 100 000 € en AE correspondant à une surbudgétisation lors des travaux du projet de loi de finances 2022.

Jeux olympiques et paralympiques 2024

Programme n° 350 | Justification au premier euro

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	16 923 871	16 923 871	0	11 650 281	11 650 281
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	16 923 871	16 923 871	0	11 650 281	11 650 281

Une réserve de précaution, d'un montant de 6 267 871 € en AE et 11 650 281 € en CP, soit 3,9 % de la LFI, a été constituée en début de gestion, conformément aux dispositions de l'article 51 modifié de la LOLF.

Un surgel de 10 656 000 € d'AE a été opéré en gestion correspondant à une surbudgétisation sur l'action 04 « Héritage des jeux olympiques » lors des travaux du projet de loi de finances 2022.

La loi n° 2022-1499 du 1^{er} décembre 2022 de finances rectificative pour 2022 a annulé 11 100 000 € d'AE sur le programme, annulant ainsi le surgel de 10 656 000 € d'AE. Le reste de la réserve de précaution a été dégelé afin, d'une part, de couvrir les engagements pluriannuels de la Société de livraison des ouvrages olympiques (SOLIDEO), du Comité organisateur des jeux olympiques (COJO) et de l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) ; et, d'autre part, de financer les études liées aux jeux olympiques et paralympiques 2024.

Dépenses pluriannuelles

Jeux olympiques et paralympiques 2024

Programme n° 350 | Justification au premier euro

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2022	CP 2022
AE ouvertes en 2022 * (E1) 149 992 758	CP ouverts en 2022 * (P1) 295 653 000
AE engagées en 2022 (E2) 149 980 598	CP consommés en 2022 (P2) 295 640 840
AE affectées non engagées au 31/12/2022 (E3) 0	dont CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 244 400 746
AE non affectées non engagées au 31/12/2022 (E4 = E1 - E2 - E3) 12 160	dont CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 51 240 094

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 brut (R1) 494 850 000				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021 (R2) 0				
Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 net (R3 = R1 + R2) 494 850 000	-	CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 244 400 746	=	Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R4 = R3 - P3) 250 449 254
AE engagées en 2022 (E2) 149 980 598	-	CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 51 240 094	=	Engagements 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R5 = E2 - P4) 98 740 504
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R6 = R4 + R5) 349 189 758
				Estimation des CP 2023 sur engagements non couverts au 31/12/2022 (P5) 276 300 000
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2023 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2022 (P6 = R6 - P5) 72 889 758

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2022 + reports 2021 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le solde des engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2022 (349,19 M€) provient des échéanciers prévisionnels des dispositifs suivants :

- 294,19 M€ au titre du financement des ouvrages de la SOLIDEO ;
- 55 M€ au titre de l'aide financière apportée au COJO.

Jeux olympiques et paralympiques 2024

Programme n° 350 | Justification au premier euro

Justification par action**ACTION****01 – Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques		69 892 758	69 892 758		262 893 000	262 893 000
		69 892 758	69 892 758		262 893 000	262 893 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	10 000 000	26 152 254	10 000 000	26 152 254
Subventions pour charges de service public	10 000 000	26 152 254	10 000 000	26 152 254
Titre 5 : Dépenses d'investissement		1 621 267		20 132 180
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		1 621 267		20 132 180
Titre 6 : Dépenses d'intervention	59 892 758	42 119 237	252 893 000	216 608 566
Transferts aux entreprises	5 638 287		23 807 179	16 121 880
Transferts aux collectivités territoriales	15 236 439	5 688 493	64 334 542	55 272 009
Transferts aux autres collectivités	39 018 032	36 430 744	164 751 279	145 214 677
Total	69 892 758	69 892 758	262 893 000	262 893 000

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Ces dépenses, pour 26,2 M€ en AE=CP, concernent principalement la masse salariale de l'établissement.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement (1,62 M€ en AE et 20,13 M€ en CP) concernent des infrastructures liées aux Jeux olympiques, propriétés de l'État (échangeur de l'A86 et mur anti-bruit à Saint-Denis et autres aménagements de voies appartenant à l'État).

DÉPENSES D'INTERVENTION

Sauf exception (notamment le village olympique et paralympique et le village des médias), la SOLIDEO n'a pas vocation à assurer elle-même la maîtrise d'ouvrage des infrastructures et équipements nécessaires à l'organisation des JOP 2024, mais elle a pour mission de répartir les financements sur les 29 maîtres d'ouvrage, publics ou privés, responsables de la construction, de la rénovation et de la reconfiguration après les Jeux desdites infrastructures et équipements. À cet effet, et pour chaque opération, elle passe des conventions avec les maîtres d'ouvrage,

conventions d'études (prévoyant le financement des études préalables nécessaires à l'évaluation de la programmation, des coûts et des délais de chaque opération) et conventions d'objectifs (prévoyant la réalisation de chacune des opérations avec les trois paramètres précédents – évaluation de la programmation, coûts et délais d'exécution).

En 2022, l'essentiel des dépenses concernent les études et travaux relatifs aux ouvrages olympiques.

Les dépenses d'intervention (42,1 M€ en AE et 216,61 M€ en CP) ont été ventilées par bénéficiaire final, ce qui correspond au maître d'ouvrage désigné.

Dans la programmation pluriannuelle, hormis l'État mentionné ci-dessus, les bénéficiaires finaux sont :

- des entreprises (catégorie 62) : RTE, Consortium Stade de France, GIFAS ;
- des collectivités territoriales (catégorie 63) : Villes de Paris, de Marseille et du Bourget, Métropole du Grand Paris, Conseils départementaux des Hauts-de-Seine et de la Seine-Saint-Denis ;
- d'autres collectivités (catégorie 64) : Fédération française de tennis, Voies navigables de France, Réunion des musées nationaux...

Au total, les crédits accordés à l'établissement ont donc été destinés, d'une part, aux ouvrages olympiques pour un montant de 236,74 M€ en CP ; d'autre part, au fonctionnement de l'établissement pour un montant de 26,2 M€ en AE=CP.

ACTION

02 – Comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques		80 000 000	80 000 000		25 000 000	25 000 000
		80 000 000	80 000 000		25 000 000	25 000 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	80 000 000	80 000 000	25 000 000	25 000 000
Transferts aux autres collectivités	80 000 000	80 000 000	25 000 000	25 000 000
Total	80 000 000	80 000 000	25 000 000	25 000 000

L'État a initié en 2022 ses dépenses au profit du COJO avec un engagement total de 80 M€ en 2022 et un calendrier de versement de CP étalé sur 3 ans. 25 M€ ont été versés en 2022.

Cette contribution s'inscrit dans l'engagement de l'État visant à soutenir les besoins associés aux Jeux paralympiques.

Jeux olympiques et paralympiques 2024

Programme n° 350 | Justification au premier euro

ACTION**04 – Héritage des jeux olympiques et paralympiques**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>						
04 – Héritage des jeux olympiques et paralympiques		11 100 000	11 100 000 0		7 660 000 7 660 000	7 660 000 7 660 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	11 100 000		7 660 000	7 660 000
Transferts aux autres collectivités	11 100 000		7 660 000	7 660 000
Total	11 100 000		7 660 000	7 660 000

Cette action a été créée en vue de financer des projets en lien avec les Jeux olympiques et paralympiques qui laisseront un héritage durable au sport français.

Ainsi, le département des analyses de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) - « Laboratoire antidopage de Châtenay-Malabry » - est conduit à déménager dans des locaux plus adaptés, permettant une amélioration des capacités d'analyses, de nature à répondre aux enjeux liés à la compétition sportive de 2024.

Ce déménagement, qui sera effectif en 2023, permettra de construire un héritage durable en repositionnant le laboratoire antidopage français au premier plan sur la scène internationale dans le cadre de la lutte contre le dopage.

En 2022, 7,66 M€ de CP ont permis de solder cette opération.

Les crédits ouverts en AE (11,1 M€), correspondant à une surbudgétisation au moment de la préparation du PLF 2022, ont été annulés par la loi n° 2022-1499 du 1^{er} décembre 2022 de finances rectificative pour 2022.

ACTION**05 – Autres dépenses liées aux Jeux olympiques et paralympiques**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
05 – Autres dépenses liées aux Jeux olympiques et paralympiques		100 000 87 840	100 000 87 840		100 000 87 840	100 000 87 840

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	100 000	87 840	100 000	87 840
Transferts aux entreprises	100 000	87 840	100 000	87 840
Total	100 000	87 840	100 000	87 840

L'action 05 « Autres dépenses liées aux Jeux olympiques et paralympiques » a été créée en LFI 2021 pour permettre à l'État de couvrir des dépenses liées à l'organisation des JOP mais non prises en charges par la SOLIDEO ou le COJOP, dont celles imposant d'honorer une obligation contractuelle à l'égard du consortium Stade de France, en l'espèce en une seule échéance, le 15 novembre 2021.

En 2022, 87 840 € en AE = CP ont été mobilisés pour compenser le préjudice subi (perte de stockage) par le consortium du fait du raccordement de la passerelle entre le Stade de France et le centre aquatique olympique.

Jeux olympiques et paralympiques 2024

Programme n° 350 | Justification au premier euro

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État**RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS**

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
SOLIDEO - Société de livraison des équipements olympiques et paralympiques (P350)	644 630 080	202 527 672	69 892 758	262 893 000	68 271 491	242 760 820
Transferts	634 630 080	192 527 672	59 892 758	252 893 000	42 119 237	216 608 566
Total	644 630 080	202 527 672	69 892 758	262 893 000	68 271 491	242 760 820
Total des subventions pour charges de service public	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	26 152 254	26 152 254
Total des transferts	634 630 080	192 527 672	59 892 758	252 893 000	42 119 237	216 608 566

La SOLIDEO est l'unique opérateur financé par le programme 350 « Jeux olympiques et paralympiques 2024 » en 2022.

Le montant de la subvention pour charges de service public, principalement consacré à financer la masse salariale de l'établissement, a été de 26,152 M€ en AE = CP pour 2022.

Les transferts, qui constituent l'essentiel des dépenses de la SOLIDEO, correspondent aux dépenses d'intervention de cet établissement, dont l'objet principal est de financer la construction et la rénovation des équipements dont la SOLIDEO est elle-même maître d'ouvrage ainsi que les maîtres d'ouvrage responsables de la construction, de la rénovation et de la reconfiguration après les Jeux des équipements nécessaires à l'organisation des JOP 2024.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE**EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT**

Opérateur	Réalisation 2021 Prévision 2022 Réalisation 2022	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par d'autres collectivités
			sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	
SOLIDEO - Société de livraison des équipements olympiques et paralympiques	0	107	14	0	0	0
	0	131	0	0	0	0
	0	128	15	0	0	0
Total	0	107	14	0	0	0
	0	131	0	0	0	0
	0	128	15	0	0	0

* Les emplois sous plafond 2022 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2022 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022

Progressant au rythme de l'activité de la SOLIDEO et du planning des travaux relatifs aux ouvrages olympiques, le plafond d'ETPT de l'établissement a régulièrement augmenté pour passer de 70 en 2019, à 90 en 2020, puis à 104 ETPT en 2021. La Loi de finances rectificative du 1^{er} décembre 2021 a rehaussé à 128 ETPT le plafond d'emploi autorisé de la SOLIDEO. Enfin, la LFI pour 2022 a porté ce plafond à 131. Avec un niveau constaté de 127,85 ETPT en 2022, le taux d'exécution du volume d'ETPT de l'établissement sous plafond atteint 97,5 %.

Préconisée par la Cour des comptes dans son rapport d'observations définitives pour 2021, cette augmentation

substantielle de 41 ETPT en deux ans se justifie par l'accélération du rythme des travaux, le renforcement de la fonction de supervision des autres maîtres d'ouvrage et la finalisation de la structuration des fonctions transversales de l'établissement (fonction financière, contrôle interne, ressources humaines).

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2022 *	131	128

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2022 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2022 en ETP	0	16

Au 31 décembre 2022, le plafond d'emplois législatif a atteint 127,85 ETPT en exécution pour 131 ETPT accordés en LFI 2022. S'ajoutent à ce total 15 ETPT hors plafond correspondant aux salariés hors contrat de professionnalisation, aux stagiaires et aux alternants.

L'atterrissage au 31/12/2022 des effectifs sous plafond est de 135,70 ETP (pour un total de 146,70 ETP rémunérés par l'opérateur).

Au regard des renforcements d'effectifs nécessaires aux missions de l'opérateur, en particulier pour la coordination des chantiers et le contrôle interne, une autorisation de recrutements supplémentaires a été validée lors de la réunion interministérielle du 17 mars 2022 relative à la maquette financière de la SOLIDEO.

Opérateurs

OPÉRATEUR

SOLIDEO - Société de livraison des équipements olympiques et paralympiques

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

En 2022, la SOLIDEO a tenu quatre conseils d'administration au cours desquels les principales délibérations adoptées ont été les suivantes :

- révision à deux reprises de la maquette financière de la SOLIDEO : une première en vue de renforcer ses moyens de fonctionnement ; une seconde pour tenir compte d'une deuxième phase d'actualisation des coûts liée à l'inflation dans le secteur de la construction entre juillet 2021 et décembre 2022 ;
- intégration de deux équipements supplémentaires, portant à 64 la liste des ouvrages olympiques : l'Accor Arena de Bercy (installation d'une climatisation) et les terrains de rugby de la Plaine de Marville (site d'entraînement) ;
- attribution des marchés de travaux pour les voies olympiques et paralympiques à Paris intra-muros ;
- début des travaux concernant la Marina de Marseille et le PRISME (Pôle de Référence Inclusif et Sportif METropolitain, seul site d'entraînement construit spécifiquement pour les JOP 2024 à Bobigny et principal héritage matériel des jeux Paralympiques) ;
- déclaration d'intérêt général du projet d'aménagement de la colline d'Élancourt (site retenu pour deux disciplines de cyclisme, le VTT et le BMX).

Chaque conseil d'administration a permis de faire un point d'étape sur les procédures et les chantiers de travaux relatifs aux ouvrages olympiques, en particulier ceux du Village des athlètes où le gros œuvre s'est progressivement achevé au 2^e semestre 2022 pour laisser place au second œuvre, et ceux du Village des médias. Ces deux ouvrages sont sous maîtrise d'ouvrage directe de la SOLIDEO.

Le plan de charge de la SOLIDEO est resté maîtrisé en 2022, dans le cadre du calendrier envisagé et des budgets prévisionnels exprimés en euros constants, et ce malgré les tensions dans le secteur de la construction en Île-de-France et l'augmentation du prix des matières premières.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P350 – Jeux olympiques et paralympiques 2024	644 630	202 528	69 893	262 893	68 271	242 761
Subventions pour charges de service public	10 000	10 000	10 000	10 000	26 152	26 152
Transferts	634 630	192 528	59 893	252 893	42 119	216 609
Total	644 630	202 528	69 893	262 893	68 271	242 761

La subvention pour charges de service public 2022, principalement consacrée à financer la masse salariale de l'établissement, s'est élevée à **26,15 M€ en AE = CP**.

Les transferts, qui constituent l'essentiel des ressources de la SOLIDEO, correspondent aux dépenses d'intervention de cet établissement, dont l'objet principal est de financer les maîtres d'ouvrage responsables de la construction, de la rénovation et de la reconfiguration après les Jeux des équipements nécessaires à l'organisation des JOP 2024. Le montant total est de 42,12 M€ d'AE et de **216,61 M€ de CP**.

Il est à noter que le tableau ci-dessus n'intègre pas les financements imputés en catégorie 51 (**20,13 M€ en CP**). Ces financements concernent des dépenses d'investissement relatives aux infrastructures liées aux Jeux olympiques, et propriétés de l'État, telles que l'échangeur de l'A86 et les murs anti-bruit sur la zone de Saint-Denis ainsi que des aménagements de voies relevant de l'État.

Le montant total versé à l'opérateur par le programme 350 s'élève à **262,89 € en CP**.

COMPTE FINANCIER 2022

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur a été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Produits	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Personnel	13 489	13 699	Subventions de l'État	148 042	156 073
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	587	363	– subventions pour charges de service public	10 000	26 152
			– crédits d'intervention(transfert)	138 042	129 921
Fonctionnement autre que les charges de personnel	195 049	181 247	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	321 493	248 120	Autres subventions	207 021	204 866
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention		54 992	Revenus d'activité et autres produits	23 378	10 980
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>		54 989	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		2 313
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		3	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	530 031	443 066	Total des produits	378 441	371 920
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	151 590	71 146
Total : équilibre du CR	530 031	443 066	Total : équilibre du CR	530 031	443 066

* Voté

Jeux olympiques et paralympiques 2024

Programme n° 350 | Opérateurs

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Ressources	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Insuffisance d'autofinancement	151 590	18 467	Capacité d'autofinancement		
Investissements		2 946	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		443
Total des emplois	151 590	21 413	Total des ressources		443
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	151 590	20 969

* Voté

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
203 593	122 293	258 825

Le solde trésorerie est de 258,8 M€ au 31 décembre 2022.

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
<i>Budget initial Compte financier *</i>					
Fonctionnement général	0 13 699	0 15 294	0 0	0 545	0 29 538
Opérations d'aménagement	0 0	0 65 799	0 0	0 0	0 65 799
Opérations d'équipement	0 0	0 12 912	0 243 508	0 0	0 256 420
Réserves	0 0	0 2 446	0 4 612	0 2 394	0 9 451
Total	0 13 699	0 96 451	0 248 120	0 2 939	0 361 209

* Voté

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
Emplois rémunérés par l'opérateur :	121	131	143
– sous plafond	107	131	128
– hors plafond	14		15
<i>dont contrats aidés</i>			

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2021.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022.

Le plafond d'emplois a atteint, au 31 décembre 2022, 146,70 ETP en exécution correspondant à 142,85 ETPT sur l'année 2022, dont 11 ETP hors plafond (2 stagiaires, 6 alternants, un CDD en remplacement et 2 mis à disposition), représentant également 15 ETPT hors plafond.

Le plafond d'emplois législatif a été exécuté à hauteur de 127,85 ETPT pour 2022 (111,40 ETPT en CDI, 2,62 ETPT en CDD, 10,58 ETPT agents de l'État en détachement et 3,25 ETPT détachés territoriaux).

Au 31/12/2022, l'atterrissage sous plafond en ETP est de 135,70 ETP qui se répartit entre 117,70 salariés sous CDI, 5 salariés sous CDD, 10 agents de l'État en détachement, 3 agents des collectivités territoriales en détachement.

Le faible écart avec la prévision traduit l'effort de recrutement de la SOLIDEO sur les fonctions que la Cour des Comptes estimait jusque-là comme sous-calibrées.